Région académique
HAUTS-DE-FRANCE

Rectorat de l'acad®mie de Lille
DPP - Bureau des accidents
20, rue Saint Jacques
BP 709
59033 LILLE CEDEX

CERTIFICAT DE PRISE EN CHARGE (1/2)

A REMETTRE A LA VICTIME

Ce certificat ne peut °tre remis que s¡il ne subsiste aucun doute quant ¨ l¡imputabilit®de l¡accident au service ou au travail. Il ne lie pas l¡Administration qui statue sur l¡imputabilit®au service de l¡accident.

Ce certificat ne doit pas °tre remis en cas de d®claration de maladie professionnelle ou de rechute.

Ce document ne doit pas °tre d®livr®aux agents pris en charge par la CPAM :

- non titulaires recrut®s ¨ temps incomplet et/ou pour une dur®e inf®rieure ¨ un an,
- personnels r®mun®r®s par les EPLE,
- ma´tres de l¡enseignement priv®sous contrat des 1er et 2nd degr®s non b®n®ficiaires d'un contrat ¨ titre d®finitif

Ce certificat de prise en charge est ¨ pr®senter par l¡agent aux professionnels de sant®pour le dispenser de l¡avance des frais

Les praticiens et auxiliaires m®dicaux ne peuvent demander d¡honoraires ¨ la victime qui pr®sente la feuille d¡accident.
(Art. L432-3 du code de la S®curit®Sociale).

EN AUCUN CAS, LA CARTE VITALE NE DOIT ETRE UTILISEE

Je soussign®(e)

M(me) _____

Fonction _____

certifie que

M(me) _____

Grade _____

a ®t®victime d'un accident de service ou du travail le _____

A _____ le _____

Signature et timbre du Sup®rieur hi®rarchique

CERTIFICAT DE PRISE EN CHARGE (2/2)

INFORMATIONS

LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT (®manant des agents et de tous les professionnels de sant®) SONT A TRANSMETTRE UNIQUEMENT AU SERVICE CHARGE DU REGLEMENT DES PRESTATIONS ¨ lôadresse suivante :

Rectorat de lôAcad®mie de Lille
Division des Prestations aux Personnels - Bureau des accidents
20 rue Saint-Jacques
BP 709
59033 LILLE CEDEX

LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT DOIVENT ETRE ACCOMPAGNEES DES ORIGINAUX DES PRESCRIPTIONS, DES FACTURES ET DES COORDONNEES BANCAIRES.

Si une part des frais reste ¨ la charge des agents, ces derniers peuvent ®ventuellement prendre contact avec le service charg®du r¯glement des prestations mentionn®ci-dessus.

Les informations recueillies font lôobjet dôun traitement informatique destin®¨ la gestion administrative et financi¯re de votre dossier.
Le destinataire des donn®es est le Rectorat de Lille. Conform®ment ¨ la loi çinformatique et libert®sè du 6 janvier 1978 modifi®e en 2004, vous b®n®ficiez dôun droit dôacc¯s et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Rectorat de Lille 20, rue Saint Jacques BP 709 59000 LILLE.
Vous pouvez ®galement, pour des motifs l®gitimes, vous opposer au traitement des donn®es vous concernant.

Formulaire mod®lis®le 03/10/2016 | MAJ : Juillet 2017